

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE Du 17 Décembre 2009

**Présents** : Pierre GOUBET, Jean-Claude LAZZARONI, Françoise ROY, Pierre COMMARMOT, Eveline GUILLET, Robert RESTA, Michèle BERTHE, Robert ROCHE, Marc MICOUD, Jacques ETOYAN, Marc PELARDY, Claude CHARTON, Ludwina CUMIN, Lydie PONS, Mathieu MOREL, Yves ROUX, Michel BECAVIN, Robert TURGIS

**Excusés et représentés** : Catherine BRIDAY représentée par Marc MICOUD, Jacqueline ACCARDO représentée par Eveline GUILLET, Benoit DORE représenté par Robert TURGIS

**Absents** : Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Marie-Jeanne BOUILLON, Marie GIROT, Muriel BRUGNOT, Sabrina DERRAS

En préambule, et avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire :

- ✓ Présente le nouvel agent de la police municipale Mr Frédéric GALLET ;
- ✓ Précise aussi que Mme Marie-Jeanne BOUILLON a démissionné et que le courrier a été reçu ce matin en mairie. Sera donc convoquée à la prochaine séance du conseil Mme Gréta CARRERAS ,
- ✓ Indique la date des Vœux pour notre commune : le 13/01/2010.

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Françoise ROY est désignée secrétaire de séance.

### 2. Approbation du compte-rendu de séance du 09 Novembre 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans réserve, approuve le compte rendu de la séance du lundi 09 novembre 2009.

### 3. Rapports 2008

- ✓ Rapport d'activité du syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (rapporteur Mme GUILLET )

Mme Guillet présente le rapport avec l'annexe jointe transmise avec la convocation. Elle explique aussi le montage concernant l'avenue du Mas Rolland.

Le syndicat subventionne à hauteur de 35 % sur le montant des travaux HT et ERDF à hauteur de 17 000 € qui est un droit de tirage épuisé jusqu'en 2014.

Le rapport complet peut être consulté en mairie.

M. Robert ROCHE demande si la compétence Gaz peut être aussi utilisée. Mme Eveline GUILLET précise qu'actuellement cette compétence n'a pas été validée, cependant il faut prévoir l'aide que peut nous apporter le syndicat sera sur l'emplacement des réseaux et sur les enquêtes.

Cette présentation ne donne pas lieu à un vote.

- ✓ Rapport sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Est de Lyon (rapporteur M. LAZZARONI)

M. le Président du SIENEL présente le rapport avec l'annexe jointe transmise avec la convocation, une impression d'un power point est transmis( pas de visionage salle en travaux). Actuellement le renouvellement des canalisations est de 1.5 Km par an avec un coût d'environ 400 000 €.

Monsieur Jean -Claude LAZZARONI précise que le syndicat est autonome et que le budget est à 90 % de l'investissement.

Cette présentation ne donne pas lieu à un vote.

#### **4. Finances (Rapporteur Me ROY )**

- ✓ Précision sur la décision modificative du Budget Principal n°4

A la suite d'une demande du trésorier sur la modification de l'article pour la subvention versée au CCAS et afin de respecter la nomenclature comptable M14, il est nécessaire d'apporter des précisions à la rédaction de la délibération.

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres apporte les précisions nécessaires à sa délibération portant décision modificative n°4 du budget principal.

- ✓ Décision modificative n° 5 du budget principal

Elle a pour but le reversement de la subvention D.D.J.S pour l'année 2009 aux différentes associations qui ont participé au PEL.

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres, vote cette décision modificative n° 5

#### **5. Attribution par anticipation de la subvention 2010 AUGEB (rapporteur Mme M BERTHE)**

Lecture est faite par Mme Michèle BERTHE de la demande de l'AUGEB qui, suite au refus lors du conseil municipal du 09/11/2009 sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 45 000 €, a besoin de garantie vis-à-vis des ses créanciers.

Des critiques sont émises quant à la bonne gestion ; il est décidé que le conseil municipal sera beaucoup plus strict sur le suivi de la convention : un avenant sera établi dans les meilleurs délais pour prévoir des indicateurs chiffrés plus précis.

Les projets du centre seront validés avec une obligation de retour sur les résultats

M. ROUX précise qu'il faudra donc réduire les projets car il est clairement annoncé qu'aucun montant supplémentaire ne sera versé sur 2010.

M. COMMARMOT précise que Mme ROY a donné des consignes de diminution de 4% de chaque budget des services municipaux pour le budget 2010 et que seul l'AUGEB n'aura pas cette réduction.

Un débat s'ouvre où Pierre GOUBET rappelle que nous avons le repris le CLSH et que la subvention n'a pas baissé d'autant, le nombre d'adhérents reste insuffisant et que l'association AUGEB n'a pas ou peu de participation sur les actions sociales menées par la commune (Le Téléthon entre autre).

Il est précisé en fin de débat qu'aucun versement ne pourra intervenir avant le vote du Budget principal de 2010.

Les résultats du vote sont les suivants :

Pour l'attribution de la subvention par anticipation : 23 voix

Contre l'attribution de la subvention par anticipation : 2 voix (M. CHARTON et M. BECAVIN)

Abstention : 1 voix (M MOREL)

#### **6. Avenant n°2 au contrat de délégation du service public (rapporteur Mr Resta)**

Cet avenant consiste au remboursement des charges salariales d'un agent mis à disposition par Scolarest (le délégataire) pour la commune. Ce montant n'ayant pas été inscrit dans le contrat, il convient de prendre un avenant. Le montant annuel de la prestation s'élève à 6 283.65 €

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres, vote cet avenant n°2.

#### **7. Personnel (rapporteur Mr Lazaroni)**

- ✓ Charte des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)

Cette charte a pour but de donner un cadre très précis des activités de chacun au sein du groupe scolaire maternel et de mieux cerner quels sont les droits, les devoirs et les tâches précises des ATSEM, dans l'intérêt de toutes les parties concernées (Maire, enseignants, Atsem)

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres, vote cette charte.

- ✓ Création 3 postes agent technique principal 2 classe

Trois agents du service techniques ont réussi récemment l'examen professionnel d'adjoint technique, et après avoir été nommé, ils remplissent les conditions pour prétendre au poste d'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Il faut donc modifier le tableau des emplois.

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres, vote cette modification du tableau des emplois en créant les 3 nouveaux postes de la filière technique.

**Date du prochain conseil municipal : 12 Janvier 2010**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 10.

Le Maire,  
Pierre GOUBET

Affiché le

et retiré de l'affichage le